



« La maison des Couillard » dans son environnement sur le bord de la rivière du Sud (1400, rang Nord, Saint-Pierre)

**Localisation des concessions de Pierre Morin III et d'Alexandre Mercier
aux limites de Saint-François et de Saint-Pierre**

**Mariette Blais
Octobre 2020**

Pendant cent cinquante ans, nos ancêtres se dépensèrent ici en combats de géants. Toutes les épreuves et tous les périls semblaient avoir été réservés à cette poignée de héros, jetés comme les sentinelles perdues de la France et de la civilisation dans les solitudes glacées de l'Amérique du Nord.

Thomas Chapais

Introduction

En souhaitant entre autres en connaître davantage sur l'histoire de la dernière maison située près de la rivière du Sud du côté nord, dite « maison des Couillard », il s'est avéré que les actes notariés anciens s'y rattachant concernent Alexandre Mercier, fils de Pierre Mercier. Et il en est de même pour la terre voisine du côté ouest (lots 52 et 53 du cadastre de Saint-Pierre), terre se situant à la limite des municipalités de Saint-François et Saint-Pierre. Si les Mercier occupaient ces terres aux limites de Saint-Pierre, qu'advient-il de la concession faite à Pierre Morin III ?

C'est avec un très grand intérêt que j'ai lu, il y a quelques années, le livre préparé par monsieur Arsène Morin et monsieur Jacques-Yvan Morin, *L'odyssée des Morin*, document d'une très grande valeur et d'une lecture passionnante. Les auteurs rattachent la terre de Pierre Morin III au cadastre de Saint-Pierre. La limite des municipalités de Saint-François et Saint-Pierre étant différente du côté sud de la rivière par rapport au côté nord, il est probable que cette particularité ait exercé une influence dans la localisation, par les auteurs, de la terre de Pierre Morin III. Un décalage vers l'est d'environ cinq arpents caractérise cette limite au nord de la rivière.

Dans les pages qui suivent, une première partie présentera, à l'aide d'images, des éléments reliés aux premières concessions au temps des seigneuries de Bellechasse-Berthier et de la Rivière-du-Sud. S'y ajoutent quelques explications sur le cadastre de 1875 et un tableau récapitulatif des propriétaires successifs des lots situés aux limites de Saint-François et Saint-Pierre. Dans un deuxième temps, l'occupation du territoire à la limite ouest de Saint-Pierre montrera, de façon détaillée, que les terres concernées (lots 52 et 53) appartenaient, à l'origine, aux Mercier. On retracera les propriétaires successifs depuis la concession faite à Alexandre Mercier en 1718 jusqu'à Magloire Morin et Ferdinand Martineau, propriétaires respectivement des lots 52 et 53 en 1875. On n'y trouve pas de traces de Pierre Morin III ou de ses descendants sinon par **des acquisitions faites auprès des descendants des Mercier**. Nous verrons également que des descendants de Pierre Morin III occupaient ou avaient occupé depuis les débuts les lots 1 et 2 de Saint-François. Il s'agira alors de reconnaître que non seulement la concession de Pierre Morin II (le père) relève du cadastre de Saint-François, mais aussi celle de Pierre Morin III (le fils).

Les « aveux et dénombremens » constituent une source d'information essentielle pour qui veut localiser des terres. Au temps du Régime français, à la demande de l'Intendant, il s'agissait alors pour le seigneur de décrire terre par terre sa seigneurie et d'indiquer l'état de leur développement. C'est un outil très utilisé par les personnes qui font des recherches sur l'occupation du territoire. La terre de Pierre Morin III (le fils) relevait de deux seigneuries : une ligne en diagonale séparant les seigneuries de Bellechasse-Berthier et de la Rivière-du-Sud nous le montre. Le fait de situer cette terre de cinq arpents au cadastre de Saint-Pierre crée beaucoup de confusion : toutes les terres sont alors décalées de cinq arpents et, bien sûr, ça ne marche pas. Cette confusion se répercute même à 15-20 arpents de la ligne cadastrale, partout en fait. On se retrouve alors avec un excès d'environ cinq arpents à Saint-Pierre et, en conséquence, avec un manque d'environ cinq arpents à Saint-François du côté nord de la rivière. Le mérite de « L'odyssée des Morin » aura été de placer ce questionnement, jusque-là latent, à l'avant-plan. Le décalage vers l'est, à cet endroit, d'une partie du cadastre de Saint-Pierre constitue possiblement la source de cette confusion.

Partie I

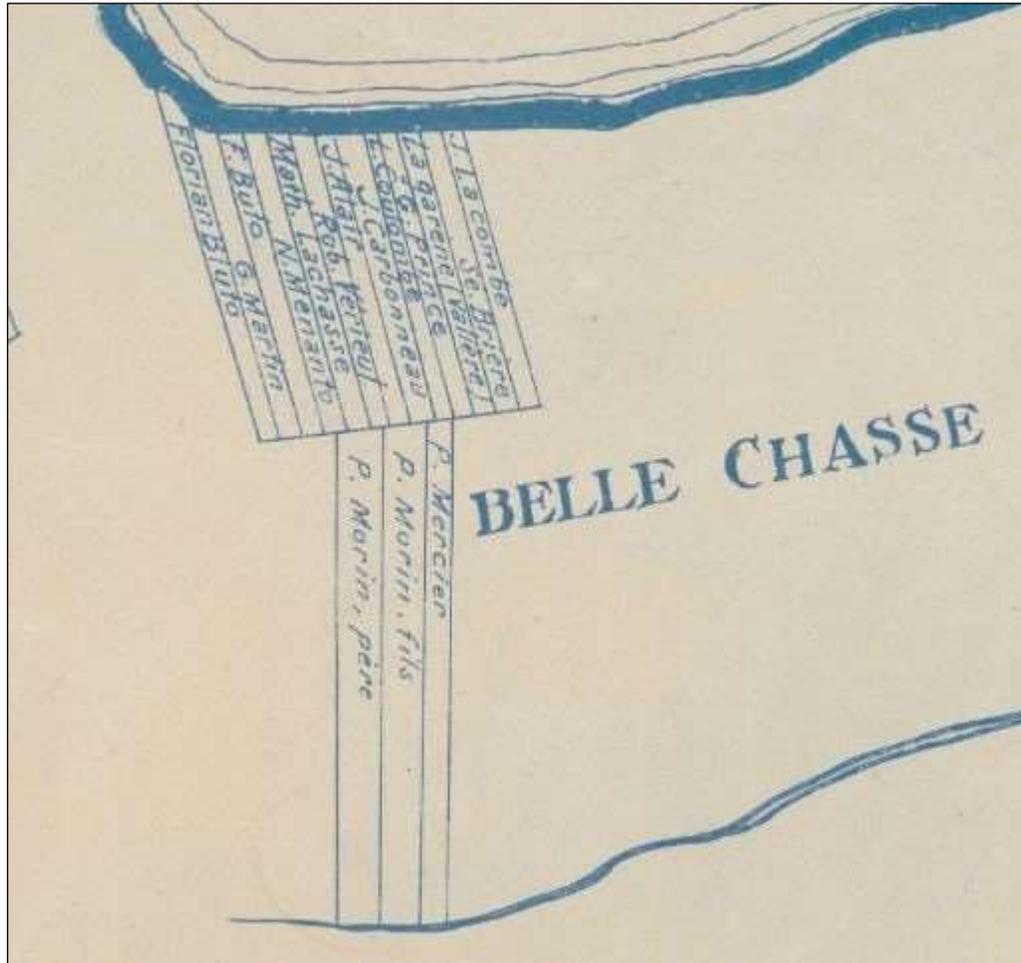
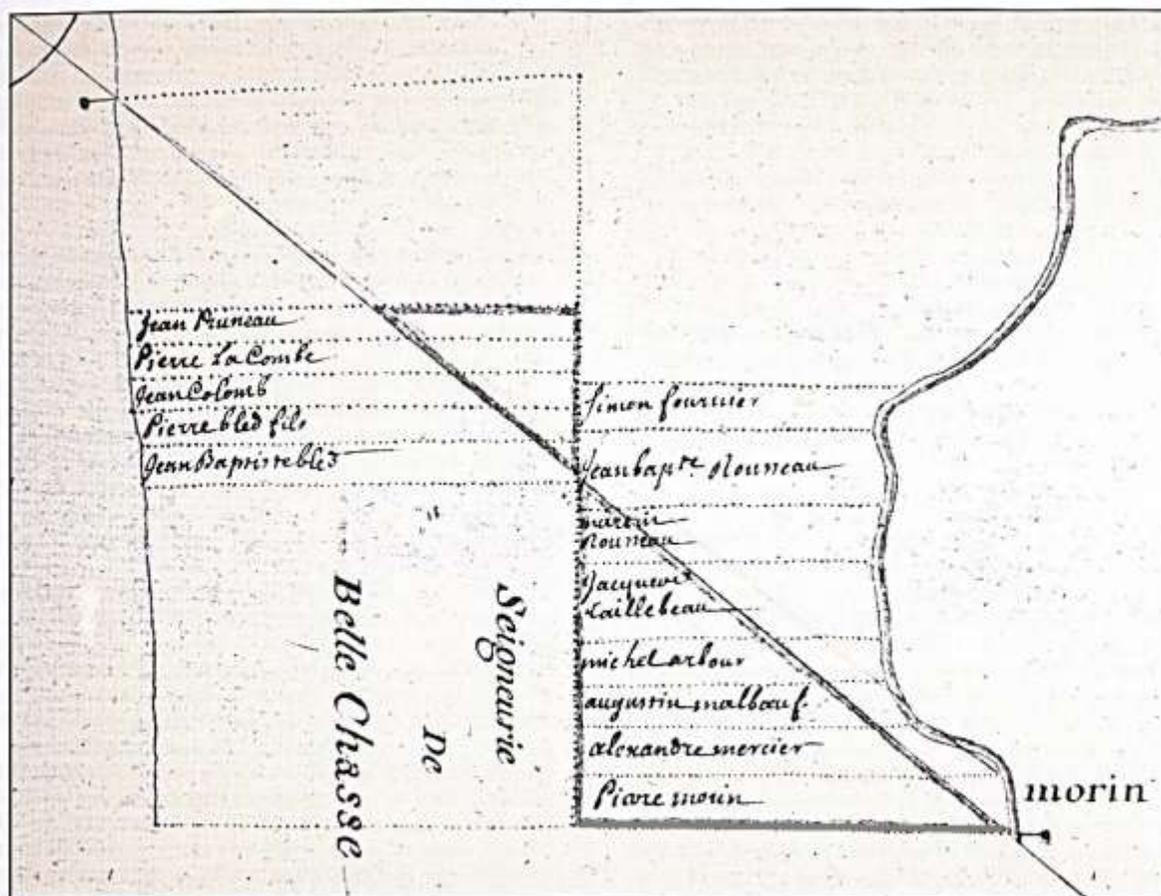


Image 1 : Les premières concessions près de la rivière du Sud

Tiré de : Morin, Arsène et Morin, Jacques-Yvan (c2010). *L'odyssée des Morin*. Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Les Copies de la Capitale Inc., p 90.

Les auteurs signalent que la carte dressée par Gédéon de Catalogne en 1709 montre l'emplacement des trois premiers occupants de ce secteur sur la rivière du Sud, mais ils précisent que l'inscription « Belle Chasse » devrait se situer à gauche de ces terres. Pierre Mercier (Andrée Martin) était l'oncle de celui identifié ici comme étant Pierre Morin père (Pierre Morin II – Françoise Chiasson). En premières noces, Andrée Martin était l'épouse de François Pellerin. Le père de Pierre Morin II se nommait aussi Pierre Morin (Pierre Morin I et Marie Martin) et est décédé vers 1690. Finalement, celui identifié ici comme étant Pierre Morin fils (Pierre Morin III) était l'époux de Marie-Françoise Boulay. Sauf cette dernière, ils venaient tous d'Acadie.



Plan des limites entre les seigneuries de Bellechasse (à gauche) et de la Rivière-du-Sud (à droite) en 1734

La ligne transversale est orientée nord-sud et coupe les terres à partir d'une borne posée entre les terres de Pierre Morin père (II) et fils (III). Le fleuve est à gauche et la rivière du Sud à droite. Dessin de l'arpentier Lemaître de LaMorille le 17 février 1734. La terre de Pierre Morin est celle du fils (III), celle du père, située dans Bellechasse, y est contiguë mais n'apparaît pas ici. Le nord est à gauche. Source : Archives des Augustines de l'Hôpital général, J/R62.

Image 2 : Les limites des seigneuries de Bellechasse-Berthier et de la Rivière-du-Sud

Tiré de : Morin, Arsène et Morin, Jacques-Yvan (c2010). *L'odyssée des Morin*. Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Les Copies de la Capitale Inc., p 99.

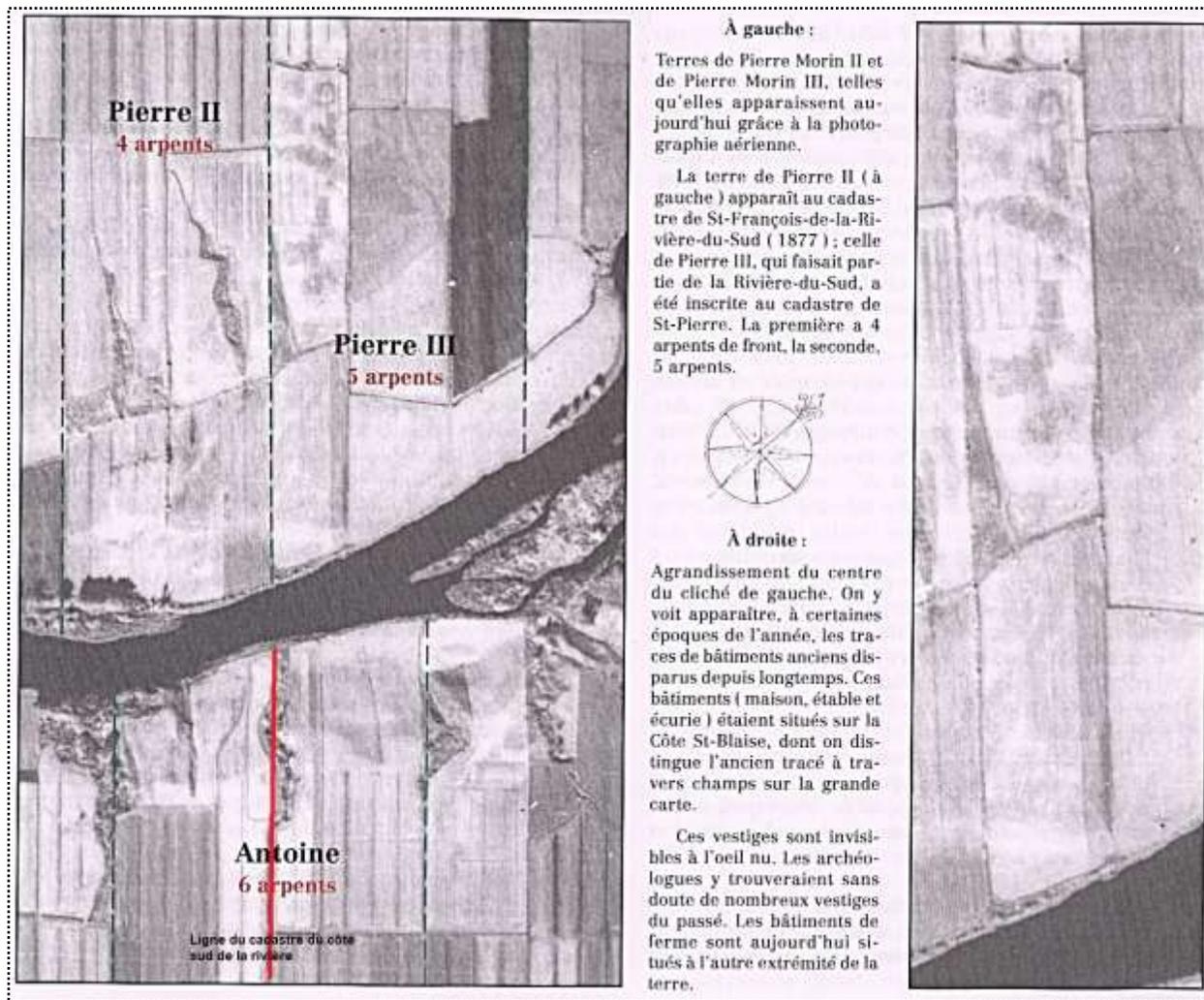
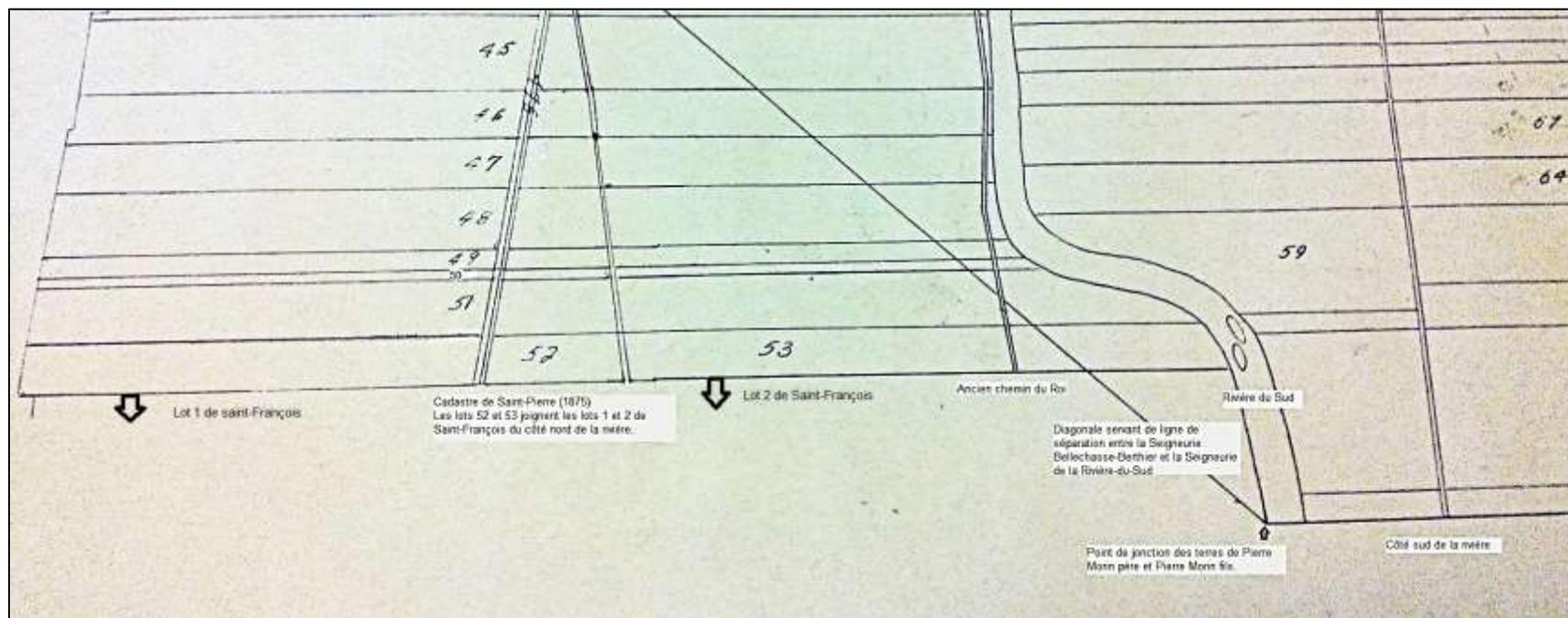


Image 3 : Photo aérienne des concessions de Pierre Morin II, Pierre Morin III et Antoine Morin, frère de Pierre Morin II.

Tiré de : Morin, Arsène et Morin, Jacques-Yvan (c2010). *L'odyssée des Morin*. Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Les Copies de la Capitale Inc., p 103.

J'ai ajouté une ligne pour indiquer la limite cadastrale du côté sud de la rivière. Du côté nord de la rivière, il faut tenir compte d'un décalage vers l'est de la ligne cadastrale, ce que l'image suivante du cadastre de Saint-Pierre rend bien.

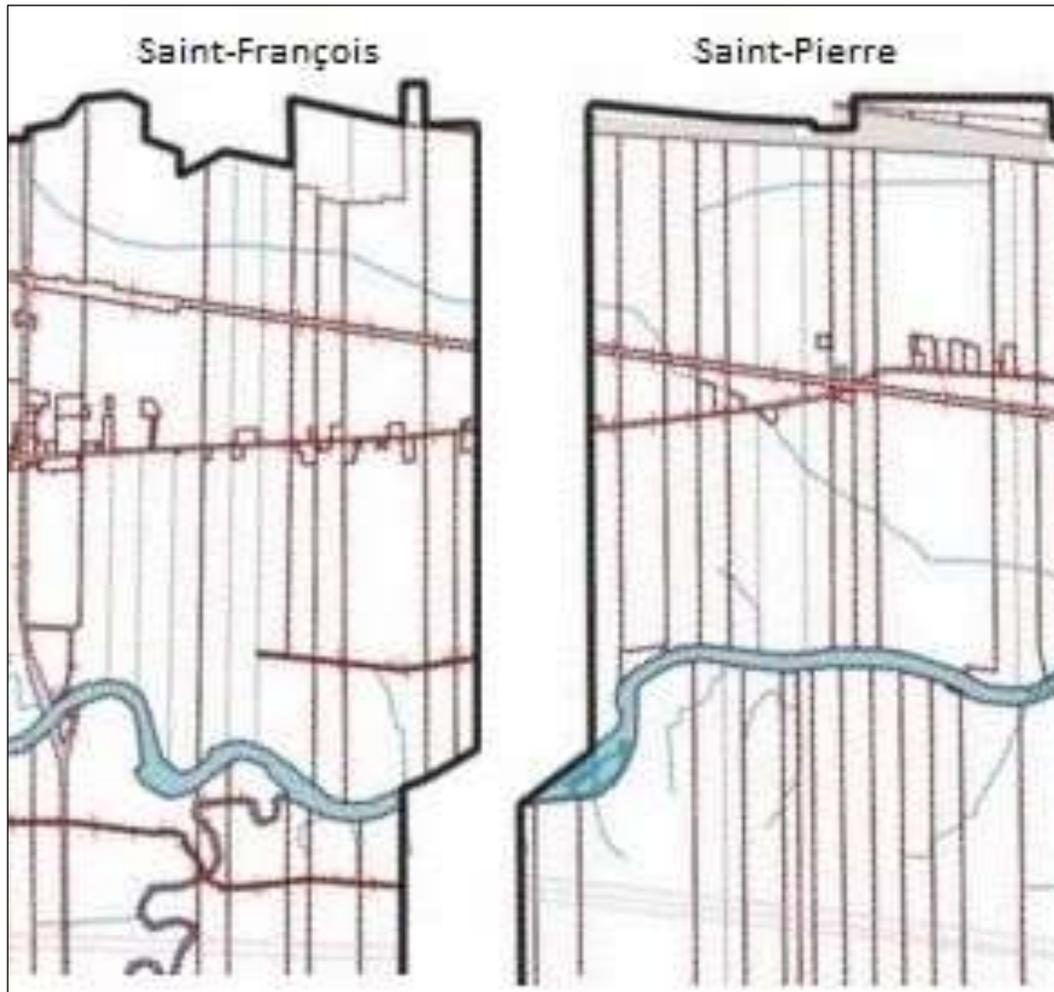
Image 4 : Partie du cadastre de Saint-Pierre (1875)



Lors de l'implantation du cadastre de 1875, le propriétaire du lot 52 de Saint-Pierre et du lot 1 de Saint-François est **Magloire Morin**. Le lot 53 de Saint-Pierre et le lot 2 de Saint-François appartiennent à **Ferdinand Martineau**. Ces données proviennent du Registre foncier du Québec et du terrier de Saint-François réalisé par monsieur Gonzague Lamonde. Les lots 52 et 53 de Saint-Pierre et les lots 1 et 2 de Saint-François constituaient, en 1847, une même terre de trois arpents et demi de front appartenant à Joseph Morin qui la possédait en partie par héritage et en partie par **acquisition**. Nous verrons plus loin que la partie obtenue par acquisition concerne les lots 52 et 53 de Saint-Pierre et que cette acquisition a été faite auprès de descendants des Mercier. Joseph Morin (Marie-Françoise Blais) est le fils de d'Augustin Morin et Judith Talbot et le petit-fils de Pierre Morin III.

Au nord de la rivière du Sud, ce décalage vers l'est de la ligne de séparation entre les municipalités de Saint-Pierre et Saint-François correspond environ à cinq arpents. Visuellement, on peut appréhender que si ce décalage n'existait pas, la terre de Pierre Morin III (le fils) relèverait effectivement du cadastre de Saint-Pierre.

Image 5 : Partie des cadastres rénovés de Saint-François et de Saint-Pierre



À titre indicatif, pour la première bande de terre du cadastre de Saint-Pierre joignant le cadastre de Saint-François du côté nord de la rivière, on indique 110.14 mètres comme mesure frontale, soit 1,88 arpent. En gros, cela correspond à la mesure frontale des anciens lots 52 et 53 du cadastre de Saint-Pierre en 1875 (images tirées de Geocentriq).

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des propriétaires successifs des lots situés aux limites de Saint-François et Saint-Pierre du côté nord de la rivière

Lot 51 (à titre indicatif)	Lots 52 et 53 de Saint-Pierre	Lots 1 et 2 de Saint-François
	1718 : Concession d'Alexandre Mercier	1718 : Partie de la concession de Pierre Morin III (fils)
	1751 : Simon Mercier	
1753 : Jean-Baptiste Harnois père (Marie-Josèphe Mercier)		
		1757 : Augustin Morin, fils de Pierre Morin III
	1773 : Louis Gagnon	
1774 : Jean-Baptiste Harnois fils (Marie-Françoise Richard)		
	1788 : Jacques Gagnon, fils de Louis	
	1798 : Joseph Morin, fils d'Augustin	1798 : Joseph Morin, fils d'Augustin
Février 1810 : Jean-François Harnois		
Septembre 1810 : René Morin		
1823 : Augustin Morin, fils de René	1823 : Joseph Morin	1823 : Joseph Morin
1842 : Euchèr Couillard		
	1847 : lot 52 : Magloire Morin	1847 : lot 1 : Magloire Morin
	1847 : lot 53 : Jean-Baptiste Morin	1847 : lot 2 : Jean-Baptiste Morin
	1860 : lot 53 : Ferdinand Martineau	1860 : lot 2 : Ferdinand Martineau
1863 : Thomas-Eugène Couillard		
1875 : Thomas-Eugène Couillard	1875 : lot 52 : Magloire Morin	1875 : lot 1 : Magloire Morin
	1875 : lot 53 : Ferdinand Martineau	1875 : lot 2 : Ferdinand Martineau

Note : Il est suggéré d'avoir ce tableau sous les yeux pour faciliter la compréhension des données détaillées (partie II) concernant l'occupation des lots 52 et 53 du cadastre de Saint-Pierre et des lots 1 et 2 du cadastre de Saint-François. Noter que les mêmes prénoms reviennent entre les générations selon les familles. C'est le cas des prénoms Simon et Marie-Josèphe chez les Mercier; Jean-Baptiste chez les Harnois; Augustin, Jean-Baptiste et René chez les Morin pour en nommer quelques-uns. Ce n'est pas de nature à faciliter la compréhension.

Partie II

L'occupation des lots 52 et 53 du cadastre de Saint-Pierre par les Mercier et des lots 1 et 2 de Saint-François par des descendants de Pierre Morin III (le fils)

1. Le 17 mai 1718, devant le notaire Abel Michon, Alexandre « Codebec » (Mercier), fils de Pierre Mercier, recevait *une terre et construction sise et située dans la seigneurie de la Rivière-du-Sud de quatre arpents de front sur la moitié du terrain qui se trouvera depuis la rivière du Sud jusqu'au bord du fleuve Saint-Laurent, dans les terres, joignant du côté nord-est Augustin Malboeuf (de la famille des Malboeuf dit Beausoleil) et du côté sud-ouest à Pierre Morin et par le bout de devant à la ditte rivière ainsi qu'elle s'écoule aujourd'hui et se comporte, avec le droit de pêche et chasse au devant et sur l'étendue d'icelle...* L'acte officiel de concession à Pierre Morin III, également passé devant le notaire Michon, a été rédigé peu de temps après soit le 15 juillet 1718.
2. Le 18 mars 1751, un contrat de mariage est déposé auprès du notaire Simon Sanguinet père concernant Simon Mercier et Marie-Madeleine Destroismaisons (Picard). Ce contrat avait été passé auprès du curé Duchouquet le 31 décembre 1750. Par ce contrat, Simon Mercier, fils d'Alexandre Mercier et Marie-Josèphe Godin, recevait de son père en donation **un arpent et demi de terre de front** dans une concession de quatre arpents.
3. Dans un procès-verbal de ligne rédigé le 16 décembre 1757 par l'arpenteur Ignace Plamondon, on apprend que la terre de trois arpents d'Augustin Morin joint, du côté sud-ouest, la terre de Simon Mercier. Augustin Morin (Judith Talbot) est un des fils de Pierre Morin III (fils). Il a reçu en donation une partie de la terre de son père (à ce sujet, voir notamment *L'odyssée des Morin*, pp-117-118). Il a fait des échanges avec des membres de sa famille de telle sorte qu'on le retrouve en possession, en 1757, d'une terre de trois arpents joignant la concession des Mercier.
4. Un Simon Mercier est inhumé à Saint-Pierre le 1^{er} décembre 1759 à l'âge de 35 ans. Il est fort probable que ce soit l'époux de Madeleine Destroismaisons car, en octobre 1760, un contrat de mariage est passé auprès du notaire NCL Levesque entre cette dernière et Louis Gagnon. Leur mariage est célébré à Saint-Pierre le 9 novembre 1760. Un inventaire des biens de la communauté de feu Simon Mercier et Madeleine Destroismaisons est dressé par le notaire NCL Levesque le 30 mai 1763. Parmi les biens est mentionnée une terre d'un arpent et demi de front joignant au sud-ouest la terre d'Augustin Morin et tenant au nord-est à Charlotte Mercier, une des héritières d'Alexandre Mercier et Marie-Josèphe Godin. Le 4 mars 1760, ces derniers avaient procédé au partage des deux arpents et demi restant dans la concession de quatre arpents. Six parts de quatre perches et trois pieds de terre de front ont été tirées au sort et attribuées aux six enfants dont Charlotte qui a obtenu la part joignant son frère Simon. Signalons qu'un demi-arpent est égal à cinq perches.

5. Le partage entre les héritiers de défunt Simon Mercier est effectué par le notaire NCL Levesque le 1^{er} avril 1773. Le contrat se déroule en présence de Marie-Madeleine Destroismaisons et de Louis Gagnon, son époux en secondes noces. On divise en deux parts égales **une terre d'un arpent et demi** et on tire au sort. La veuve, Marie-Madeleine, obtient trois-quarts d'arpent joignant du côté ouest la terre d'Augustin Morin. L'autre trois-quarts d'arpent, qui joint à l'est la terre de Charlotte Mercier, est divisé en trois petites parts de deux perches et demi chacune, soit un quart d'arpent, et le tirage au sort a lieu entre les trois enfants de Simon Mercier, soient Marie-Josèphe, Simon et Antoine Mercier. Le 17 avril 1775, devant le notaire Levesque, Simon Mercier fils vend ses droits d'héritage à Louis Gagnon, son beau-père. On peut comprendre que Louis Gagnon a possiblement acquis également les parts attribuées aux deux autres enfants.
6. Le 9 janvier 1788, devant le notaire Levesque, lors du contrat de mariage de Jacques Gagnon et Suzanne Morin, Louis Gagnon et Madeleine Destroismaisons font donation à leur fils notamment d'un arpent et demi de terre de front joignant au sud-ouest Augustin Morin et au nord-est Jean-Baptiste Harnois fils, époux de Marie-Françoise Richard.
7. Le 8 février 1798, le notaire Nicolas-Gaspard Boisseau rédige un acte d'échange entre Joseph Morin et Jacques Gagnon. Joseph Morin est un des fils d'Augustin Morin. Le 8 janvier 1788, devant le notaire NCL Levesque, Joseph Morin et son frère René-Toussaint reçoivent « moitié par moitié » la terre de trois arpents de front de leur père. Le contrat indique que cette terre joint du côté nord-est la terre de Louis Gagnon et du côté sud-ouest la terre de Pierre-Noël Destroismaisons (Madeleine Morin, sœur d'Augustin). En ce qui concerne l'acte d'échange du 8 février 1798, « furent présents Jacques Gagnon et Suzanne Morin son épouse demeurant en la paroisse Saint-Pierre d'une part et Joseph Morin, garçon majeur demeurant en la paroisse Saint-François d'autre part... A été délaissé par Jacques Gagnon **un arpent et demi de terre de front** avec pour profondeur la moitié du terrain qui se trouve entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière du Sud au nord d'icelle, la dite terre située dans la paroisse Saint-Pierre joignant au nord-est à Jean-Baptiste Harnois, au sud-ouest à René Morin, par le bas aux tenanciers du premier rang, et par le haut à la rivière du Sud ». On y apprend que Jacques Gagnon délaïsse la terre reçue 10 ans plus tôt en donation de son père, Louis Gagnon. Par ailleurs, on voit que cette terre joint du côté ouest celle de René Morin, frère de Joseph. Le 9 septembre 1798, Joseph et René procèdent entre eux à un échange de terre de telle sorte que la terre acquise auprès de Jacques Gagnon joint celle de Joseph Morin qui se retrouve à ce moment avec une terre de trois arpents de front dont un arpent et demi (futurs lots 1 et 2 de Saint-François) lui provient de l'échange avec son frère René et **un arpent et demi (futurs lots 52 et 53 de Saint-Pierre) qui lui vient de l'acquisition faite auprès de Jacques Gagnon**, fils de Louis Gagnon, dont nous avons établi le lien avec les Mercier. Dans ce contrat d'échange, **Joseph Morin et René Morin déclarent demeurer à Saint-François**.
8. Le 27 janvier 1823, devant le notaire NG Boisseau, un acte « Titre nouvel » est rédigé entre madame Ovila, seigneuresse en partie de la Rivière-du-Sud, et les membres de la famille Morin établis à l'extrémité ouest de la Seigneurie, au nord de la rivière. Pierre-Noël Destroismaisons, époux de Madeleine Morin, déclare un lopin de terre en forme de pointe (se rappeler l'image 2) situé dans la première concession au nord de la rivière, « à aller en courant vers le nord jusqu'à la ligne de transaction, d'un arpent et demi de front **tenant au**

sud-ouest à la ligne de transaction, au nord-est à René Morin et par le sud à la rivière du Sud ». René Morin, pour sa part, déclare un lopin de terre de deux arpents de front tenant au sud-ouest à son oncle, Pierre-Noël Destroismaisons, et au nord-est à son frère, Joseph Morin. Ce dernier fait état auprès de madame Oliva d'un lopin de terre de trois arpents et demi moins six pieds tenant au sud-ouest à René Morin et au nord-est à son neveu Augustin Morin fils de René. Finalement, Augustin Morin fils de René, signale détenir deux arpents de terre de front courant vers le nord jusqu'à la ligne de transaction tenant au sud-ouest à son oncle, Joseph Morin, et au nord-est à Joseph Minville, un descendant des Malboeuf, et par le sud à la rivière du Sud.

Le 8 septembre 1810, devant le notaire Jean-Charles Létourneau, René Morin procédait à l'acquisition de la terre de deux arpents et trois pieds de front détenue par Jean-François Harnois (Marie-Josèphe Marceau). Ce dernier est de la troisième génération des Harnois sur cette terre. Il est le fils de Jean-Baptiste Harnois et Marie-Françoise Richard, lui-même fils de Jean-Baptiste Harnois et Marie-Josèphe Mercier, fille d'Alexandre Mercier. Cette dernière terre deviendra le futur lot 51 du cadastre de Saint-Pierre. On voit bien que **les Morin se sont retrouvés sur la concession des Mercier par acquisition** et non par héritage. Le 29 septembre 1817, devant le notaire François-Marcel Kyrrouac, René Morin fait donation de cette terre à son fils Augustin. Qui plus est, c'est toute la concession d'Alexandre Mercier qui a été acquise par les Morin étant donné qu'on nous signale que la terre d'Augustin joint du côté est la terre des descendants des Malboeuf.

9. L'image 2 nous a montré que la ligne seigneuriale coupait les terres à partir d'une borne posée sur le bord de la rivière du Sud à la jonction des concessions de Pierre Morin II et Pierre Morin III. Pour un certain nombre d'habitants, cette ligne seigneuriale en diagonale faisait en sorte qu'ils avaient à payer leurs cens et rentes à deux seigneurs : du côté nord de la ligne, au seigneur de Bellechasse-Berthier et du côté sud au seigneur de la Rivière-du-Sud. Pour **le paiement de la dîme paroissiale**, il avait été convenu par *les Évêques et les seigneurs que toutes les terres seraient dans la paroisse où étaient les devantures des dites terres*¹, soit au bord la rivière du-Sud. En 1830, un différend prend forme entre le curé de Saint-François, le curé Primeau, et le curé de St-Pierre, le curé Cécile, sur le paiement de la dîme pour ces habitants, différend qui a mis deux ans à se régler. À terme, il appert que ce soit l'Évêque qui ait tranché. Ainsi :

*Au cours de sa visite pastorale en juillet mil huit cent trente-deux, monseigneur Joseph Signay, évêque de Fussala et coadjuteur de Québec, fait part au curé et aux paroissiens que les supérieurs ecclésiastiques ont décidé que les terres de Joseph Morin et René Morin faisaient partie de Saint-François*²

Au point 7, nous avons vu que, déjà en 1798, Joseph Morin et René Morin déclaraient demeurer à Saint-François. Ces derniers sont des fils d'Augustin Morin et Judith Talbot et petits-fils de Pierre Morin III et Marie-Françoise Boulay. Le rattachement de ces deux habitants à

¹ LAVOIE-BEAUMONT, Colombe, et autres. *À Saint-Pierre-du-Sud 1785-1985 : On se rappelle*, Montmagny, Marquis, 1985, p. 55.

² *Ibid.*, p. 57.

la paroisse de Saint-François peut expliquer le décalage dans le cadastre de Saint-François et de Saint-Pierre au nord de la rivière. C'est également un argument que monsieur Louis-Philippe Bonneau³ met de l'avant dans son volume sur l'histoire religieuse de Saint-François. Suite à la décision de l'Évêque, les limites des deux paroisses, entre St-Pierre et St-François, furent réaménagées, et ce avant que le premier cadastre soit mis en force.

10. Le 16 avril 1847, devant le notaire Jean-Baptiste Morin, Joseph Morin procède à une donation entre vifs en faveur de son fils Magloire. Ce dernier reçoit la moitié de la terre de son père, c'est-à-dire « une terre sise et située en les paroisses de Saint-Pierre et Saint-François et **détenue suivant l'érection des dites deux paroisses** contenant trois arpents et demi de front sur vingt arpents de profondeur plus ou moins joignant d'un côté au nord-est Eucher Couillard et de l'autre côté au sud-ouest Marie-Anne Gendron, veuve de René Morin fils, tenant par le nord aux tenanciers de la paroisse de Berthier et par le sud ... au côté sud du chemin projeté (tracé actuel du rang nord) ». Ce contrat nous permet de constater l'arrivée de la famille Couillard dans les parages, sur le lot 51 en fait. C'est en juin 1842 qu'Eucher Couillard fera l'acquisition, lors d'une vente par le shérif, de l'ancienne propriété de Jean-Baptiste Harnois père, époux de Marie-Josèphe Mercier, fille d'Alexandre Mercier. Eucher Couillard en fera donation à son fils Thomas-Eugène le 15 avril 1863 devant le notaire Narcisse Gauthier. C'est à partir de ce moment que l'on parlera de la « maison des Couillard » pour désigner cette maison, maintenant la dernière, au bord de la rivière du Sud située au numéro civique 1400, rang Nord à Saint-Pierre.
11. Le 17 avril 1847, toujours devant le notaire Jean-Baptiste Morin, Joseph Morin fait donation de l'autre moitié de sa terre à son fils Jean-Baptiste. Ce dernier reçoit « une terre sise et située partie dans la paroisse de Saint-François et partie dans la paroisse de Saint-Pierre contenant trois arpents et demi de terre de front sur vingt arpents de profondeur plus ou moins joignant d'un côté au nord-est Eucher Couillard et de l'autre côté au sud-ouest Marie-Anne Gendron, veuve de René Morin fils, d'un bout vers le sud à la rivière du Sud et de l'autre bout vers le nord... au chemin de front projeté ».
12. Le 4 juillet 1860, devant le notaire Jean-Baptiste Morin, Ferdinand Martineau acquiert la partie de terre obtenue par Jean-Baptiste Morin, fils de Joseph, le 17 avril 1847. C'est Ferdinand Martineau que l'on retrouve comme propriétaire, en 1875, du lot 2 du cadastre de Saint-François et du lot 53 du cadastre de Saint-Pierre. Pour le lot 2 de Saint-François, **cette date du 4 juillet 1860 marque la fin de la présence des descendants de Pierre Morin III sur cette partie de la concession attribuée en juillet 1718, mais que cette famille a possiblement occupée dès le début des années 1700, soit pendant environ 160 ans.**

³ BONNEAU, LOUIS-PHILIPPE. *Histoire religieuse de la Communauté paroissiale de St-François de la Rivière-du-Sud*, Société de conservation du patrimoine de St-François de la Rivière-du-Sud, p. 278.

13. Lors de l'implantation du cadastre officiel de 1875, Magloire Morin est propriétaire du lot 1 de Saint-François et du lot 52 du cadastre de Saint-Pierre. Dans un contrat passé le 24 février 1887 devant le notaire Joseph-Stanislas Gendron entre Magloire Morin et ses fils Joseph et Philéas, on apprend comment se répartit la terre de trois arpents et demi : l'arpent et demi du côté ouest constitue le lot 1 de Saint-François et les deux arpents du côté est forment le lot 52 du cadastre de Saint-Pierre. Selon l'Index des immeubles, la famille Morin ne semble plus occuper le lot 52 au-delà des années 1900. La situation est similaire pour le lot 1 de Saint-François selon les travaux de monsieur Lamonde sur le terrier.

Dans un travail portant sur la « maison des Couillard », la liste de tous les propriétaires successifs du lot 51 a été dressée. Succinctement, on peut dire que ce lot a été occupé par Alexandre Mercier bien sûr, puis par Marie-Josèphe Mercier, fille d'Alexandre Mercier, et son époux Jean-Baptiste Harnois, dès ou vers 1750. Trois générations de la famille Harnois se sont succédé sur cette terre avant qu'elle ne soit acquise, en septembre 1810, par des Morin descendants de Pierre Morin III (le fils). De 1810 à 1830, plusieurs transactions ont eu lieu entre des membres de cette même famille Morin en lien avec cette terre. Finalement, lorsque la famille Couillard s'en porte acquéreur en 1842, elle est entre les mains de Jacques-Isidore Morin. Thomas-Eugène Couillard en sera propriétaire lors de l'implantation du cadastre en 1875, l'ayant reçu en donation de son père Eucher Couillard en 1863. La famille Couillard y demeurera jusqu'en 1970. Ce document sur la « maison des Couillard » paraît parmi la liste des publications électroniques de la Société de conservation du patrimoine de Saint-François en utilisant le lien suivant :

<http://www.patrimoinestfrancois.org/la-maison-des-couillard.pdf>

En conclusion

Le fait d'avoir été en mesure d'établir la liste de tous les propriétaires successifs pour les lots 51, 52 et 53 permet d'avancer, avec un haut degré de certitude, que ces lots se situent sur la concession obtenue par Alexandre Mercier en 1718 et que, comme ces lots sont à la limite cadastrale de Saint-Pierre, la concession de Pierre Morin III (le fils) relève nécessairement du cadastre de Saint-François, pour la majeure partie de son étendue et possiblement pour toute son étendue de cinq arpents. L'examen des images présentées en première partie, notamment la photographie aérienne de l'image 3 tirée de « L'Odyssée des Morin », nous confortent également dans cette prise de position. Cette image 3 nous montre la concession de six arpents d'Antoine Morin au sud de la rivière et son partage en deux parties égales par la ligne cadastrale. Du côté nord de la rivière, le décalage de cette ligne cadastrale vers l'est oblige à situer la concession de Pierre Morin III (le fils) au cadastre de Saint-François. À ces éléments probants, s'ajoute la décision prise par l'Évêque de Québec, en 1832, d'annoncer le rattachement des terres des descendants de Pierre Morin III à la paroisse de Saint-François.



Photo de « la maison des Couillard » et de son environnement prise en 1973 (collection Louis-Marie Garant).